

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le vingt neuf juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etait excusé : M. MARTIN David

Etait représenté : M. RIBIER Nicolas

Etait absent : M. CUVELIER Bernard.

Secrétaire de séance : Mme POTEAUX Maryse.

Date de la convocation : 23 juin 2016

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Damien CLUZEL, une correction est à apporter au compte rendu. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

### **36-2016 SDCI : FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES EN BOCAGE BOURBONNAIS EN BOCAGE SUD**

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur le Préfet, par arrêté du 18 mars 2016, a adopté le schéma départemental de coopération intercommunale, conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Par courrier, en date du 8 juin, Monsieur le Préfet a adressé un arrêté concernant le projet de périmètre relatif à la fusion de la communauté de communes de Bocage sud et de la communauté de communes En Bocage en Bourbonnais, inscrite au schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier. Cet arrêté a pour objet la définition du périmètre du nouvel EPCI, qui comptera 25 communes représentant 14030 habitants et les modalités de consultation des communes et communautés de communes.

Les Conseil municipaux disposent de 75 jours pour se prononcer et donner leur accord, tout comme les conseils communautaires concernés.

Il est demandé de se positionner sur deux questions : l'une concerne l'acceptation ou pas de la fusion des deux communautés de communes (Bocage Sud et En Bocage Bourbonnais), l'autre la répartition des délégués par commune soit 39 sièges dans le cadre d'une répartition de droit commun (deux délégués pour la commune de Cressanges) ou 45 sièges en cas de répartition par accord local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et une abstention, de valider le schéma départemental de coopération intercommunale. Il se positionnera ultérieurement sur la composition des conseils communautaires.

### **37-2016 DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES DE LA REGION DU MONTET**

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Préfet prévoyant de dissoudre le syndicat intercommunal de défense contre les fléaux atmosphériques de la région du Montet, le Conseil municipal a :

- rappelé que la contribution versée par la commune dans le cadre de son adhésion a pour seul but l'achat de fusées paragrêles, l'acquisition et l'entretien du matériel pour leur mise en fonctionnement,

- considéré que l'absence d'organisation à l'échelle du territoire mettrait en péril cette activité, utile pour le monde agricole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, qu'il n'est pas favorable à la disparition de ce syndicat et s'oppose à sa dissolution en l'absence de toute autre solution d'organisation collective de mise en œuvre de cette activité de protection des récoltes agricoles.

### **38-2016 SDE03 PREPARATION TRAVAUX LAVOIR**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes électriques et de mise en valeur du patrimoine communal concernant les travaux au lavoir, le SDE a transmis un devis concernant la mise en place d'un fourreau d'attente pour l'éclairage du lavoir. Le coût de ces travaux s'élève à 3 073 €, avec un financement du SDE03 de 768 €. La contribution communale sera de 2 305 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis du SDE03.

### **39-2016 DOSSIER CARRIERE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que M. TAINÉ est passé en mairie le lundi 6 juin 2016 pour lui dire qu'il allait lui adresser un courrier faisant part de nouvelles propositions pour son projet de carrière.

Madame le Maire fait la lecture à l'assemblée de ce courrier datant du 13 juin.

Les propositions portent sur deux points :

- la création « d'une nouvelle voirie de desserte d'un linéaire d'environ 900 mètres qui assurera la jonction entre le chemin communal du Bouis à Cressanges et le carrefour giratoire existant sur la RD 18 »,
- le rythme de fonctionnement de la carrière.

Après avoir pris connaissance de ce courrier, le Conseil municipal rappelle qu'il est toujours dans l'attente de la décision préfectorale et considère qu'il est inopportun de statuer sur ce dossier en l'état actuel dans la mesure où il n'est saisi d'aucune demande officielle par les autorités compétentes.

### **40-2016 TARIF CANTINE**

Madame le Maire propose de définir le tarif de la cantine pour l'année 2016/2017.

Elle expose à l'assemblée l'état des dépenses connues à ce jour sur les postes : alimentation, téléphone, électricité et entretien soit un montant de 16 382 €, pour un nombre de repas de 8 022 (en progression par rapport à l'an passé). Les frais de personnel ne sont pas comptabilisés dans ce décompte. Le total des recettes au 30 mai s'élève à 13 741.80 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour l'année prochaine et de rester à 2.10 € le repas.

### **41-2016 EMPLOIS SAISONNIER ALSH**

Madame le Maire fait le point sur les inscriptions à l'Accueil de Loisirs pour le mois de juillet.

Sur l'ensemble du mois, 36 enfants sont inscrits : 16 de Cressanges, 7 de Châtel de Neuvre, 2 de Meillard, 6 de Treban et 5 hors RPI.

La fréquentation journalière varie entre 5 et 20 enfants.

Onze enfants iront au camp.

Madame le Maire propose d'établir un emploi du temps des trois agents en fonction de la fréquentation, il sera nécessaire de compléter l'équipe d'animation pour la semaine du camp.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à recruter une personne en fonction des besoins.

## **42-2016 CCAB**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'ouverture des plis concernant le lot 2 « aménagement paysager » du CCAB a eu lieu. Trois entreprises ont répondu :

	Tranche ferme	Prestation complémentaire	Total
Estimation	76 000 €HT	5 000 €HT	81 000 € HT
LANTANA	72 537.20 € HT	3 600 € HT	76 137.20 € HT
ID VERDE	73 842.25 € HT	6 640 € HT	80 482.25 € HT
EIFFAGE	115 646 € HT	20 000 € HT	135 646 € HT

Madame le Maire indique que l'entreprise LANTANA a présenté l'offre la plus intéressante pour un montant total de 76 137.20 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir la tranche ferme ainsi que la prestation complémentaire concernant la vidange et le curage du lavoir et autorise Madame le Maire à signer le marché.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'issue de la négociation avec le Crédit agricole il est proposé de contracter un emprunt de 250 000 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 1.45 %, à échéances trimestrielles et un crédit relais pour le même montant à 0.6 % sur 2 ans avec la possibilité de remboursements partiels anticipés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider ces propositions.

Madame le Maire précise que la discussion se poursuit avec la DREAL concernant le devenir de la plateforme vendue à l'Etat en 2012, ainsi que les principes d'aménagement (rond point rabaissé, sécurité piétons...).

## **43-2016 BOULANGERIE**

Par courrier recommandé en date du 21 juin 2016, M. Jacky MARTIN, locataire de la boulangerie, fait part à la municipalité de son intention d'apporter son fonds, situé 3 bis grande rue 03240 Cressanges, à l'EURL JMB.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette demande, accepte à l'unanimité cette modification et décide de ne pas exercer son droit de préférence sur le fonds.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean-Charles RIBIER fait part à l'assemblée que le concert du 26 juin a accueilli environ 200 personnes. Il tient à remercier les conseillers qui ont participé à l'organisation du concert et l'association de Jazz dans le bocage pour le prêt des praticables.

Madame le Maire informe l'assemblée que Jean-Luc MARONNE, Président de Jazz dans le Bocage nous a apporté son appui pour l'utilisation de la sono de la salle socio culturelle. Un guide sera mis à disposition des utilisateurs.

M. Michel GONET demande quand les travaux du chemin de l'Erain débiteront. M. Damien CLUZEL précise qu'ils seront réalisés à l'automne.

Madame le Maire informe le Conseil de la possibilité d'inviter l'animatrice de la Mission Haie du Conseil départemental afin de travailler avec elle sur la préservation du bocage, cela pourrait donner lieu à l'organisation d'une journée citoyenne.

Mme Maryse POTEAUX demande qu'une poubelle soit mise au lavoir.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'Agence postale communale sera fermée du 8 au 13 août et que, du 16 au 27 août, l'agence sera ouverte les mardis, jeudis et samedis matin. La permanence sera assurée par Géraldine BOUGAREL.

Il est précisé que le bulletin municipal est à l'impression et qu'il sera distribué la semaine prochaine.

Séance levée à 22h55.